

RGE  
ECO ARTISAN  
QUALISOL  
QUALIBOIS  
QUALIPV  
QUALIPAC...

FENETRES  
PG  
ASSAINISSEMENT  
FLUIDE FRIGO  
HANDIBAT  
IRVE  
PAC  
ISOLATION  
VMC...

AMIANTE  
SST  
CACES  
MONTAGE  
ECHAFAUDAGE  
HABILITATION  
ELECTRIQUE...

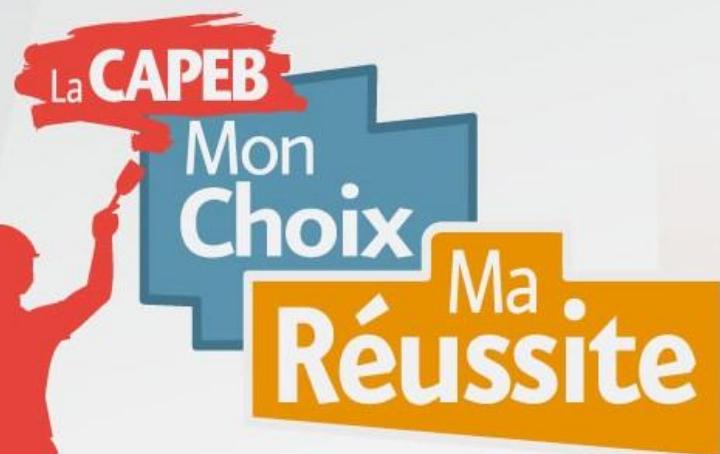
MARCHE  
PUBLIC  
GEAB  
BIM  
3D ...

ME FORMER ET FAIRE VALOIR MES COMPÉTENCES

# PROGRAMME DE FORMATIONS

NOTRE SELECTION DE FORMATIONS ET QUALIFICATIONS

1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022



- FORMATIONS QUALIFICATIONS RGE
- FORMATIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
- FORMATIONS SÉCURITÉ OBLIGATOIRES
- FORMATIONS GESTION

CAPEB Charente-Maritime  
107 av M. Crépeau BP 40065  
17003 LA ROCHELLE cedex 1  
Tél: 05.46.50.01.10  
mail : [capeb@capeb-charente-maritime.fr](mailto:capeb@capeb-charente-maritime.fr)  
[www.capeb-charente-maritime.fr](http://www.capeb-charente-maritime.fr)

# PLANNING DES FORMATIONS DU 1ER SEMESTRE 2022

	Durée	Date(s)	Lieu	Public
<b>FORMATIONS DONNANT ACCES AUX QUALIFICATIONS RGE</b>				<b>RGE</b>
<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les aides publiques qui sont distribuées aux ménages sont conditionnées au recours à des professionnels ayant un signe de qualité RGE en fonction des travaux engagés. Nous vous proposons les formations vous permettant d'accéder à ces signes de qualités.</p>				
TRAVAUX DE PERFORMANCES THERMIQUES A L'EXCLUSION DES EQUIPEMENTS VALORISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES ECO ARTISAN – QUALIBAT TRAVAUX ISOLES	   			
<b>FORMATIONS AUX ECONOMIES D'ENERGIE – MODULE RENOVE</b> Cette formation vous prépare au test nécessaire à l'obtention de la qualification métier Eco Artisan et/ou à la mention « RGE » aux qualifications « travaux isolés » de QUALIBAT ou Chauffage+ de Qualit'EnR. Vous y aborderez les principes et technologies d'amélioration de la performance énergétique des logements.	3 jours	7, 8 et 9 mars 13, 14 et 15 juin	Saintes La Rochelle	tous corps d'état
<b>FORMATIONS AUX ECONOMIES D'ENERGIE – FEE BAT 2</b> Utiliser efficacement un logiciel sur la performance énergétique.	1 jour	28 mars	Poitiers	tous corps d'état
<b>TRAVAUX DE POSE D'EQUIPEMENTS VALORISANT LES ENERGIES RENOUVELABLES</b> QUALIT'ENR – QUALIBAT				 
<b>Equipements bois énergie</b> <b>Appellation QUALIBOIS module air</b> Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation des appareils bois indépendants (poêle, insert...). <b>Appellation QUALIBOIS module eau</b> Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système de chauffage à bois raccordé au réseau hydraulique dans les règles de l'art.	3 jours	8, 9 et 10 février 26, 27 et 28 avril 22, 23 et 24 février 12, 13 et 14 avril	La Crèche (79)	chauffagistes plombiers chauffagistes
<b>Installations solaires thermiques</b> <b>Appellation QUALISOL CESI</b> Cette formation vous permettra d'accéder à l'appellation QUALISOL et d'intervenir dans le secteur de l'équipement de chauffe-eau solaire dans l'habitat et de faire partie du réseau des professionnels reconnus compétents. Apprenez à connaître les enjeux du recours à l'énergie solaire, évaluez les perspectives du marché et maîtrisez les techniques avec 1 journée de pratique.	3 jours	8, 9 et 10 février	La Crèche (79)	plombiers chauffagistes
<b>Installations pompes à chaleur</b> <b>Appellation QUALIPAC</b> L'objectif est de vous permettre de mettre en avant le concept de la pompe à chaleur (technologie éprouvée, faible coût d'exploitation, confort...), de proposer, vendre et mettre en œuvre ce type d'installation, de vous offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en œuvre.	5 jours	5, 6, 7 janvier 11, 12 janvier 6, 7, 8 avril 14, 15 avril	Saintes et Angoulême	chauffagistes chauffagistes
<b>Ou Appellation QUALIPAC CET</b> <b>Installation d'un chauffe-eau thermodynamique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre et maîtriser le fonctionnement</li> <li>- Règles de l'art tout type de ballon (air ambiant, air extérieur ou air extrait, monobloc ou bi-bloc) (aérothermie ou géothermie)</li> </ul>	2 jours	nous contacter	Tours (37)	plombiers
<b>Installations photovoltaïques</b> <b>Appellation QUALI PV</b> A l'issue de cette formation théorique (2 jours) et pratique (1 jour), vous pourrez accéder à l'appellation QUALI PV mention ELEC.	3 jours	25, 26 27 janvier 19, 20, 21 avril 21, 22, 23 juin	La Crèche (79) La Crèche (79) La Crèche (79)	professionnels assurés et qualifiés

**FORMATIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES  
ET APPELLATIONS PROFESSIONNELLES**

<a href="#"><u>Pose de menuiserie : rappel réglementaire et mise en œuvre</u></a>	2 jours	avril	Parthenay	menuisiers
<a href="#"><u>Mettre en œuvre une ventilation performante</u></a> Formations théoriques et pratiques sur plateformes PRAXIBAT	2 jours	23, 24 mars	Lagord Plateforme TIPEE	électriciens plombiers
<a href="#"><u>Isolation performante / parois opaques</u></a> Concevoir et réaliser une enveloppe performante	2 jours	20, 21 janvier 29, 30 juin	Lagord Plateforme TIPEE	métiers de l'isolation
<a href="#"><u>ITE : Isolation Thermique par l'Extérieur</u></a> Réglementation et b.a.-ba de pose	1 jour	11 avril	Lagord Plateforme TIPEE	métiers de l'isolation
<a href="#"><u>Etanchéité à l'air : les points singuliers</u></a> Formation théorique et pratique sur plateforme	1 jour	1 <sup>er</sup> juillet	Lagord Plateforme TIPEE	tous corps d'état
<a href="#"><u>Réglementation GAZ</u></a> <b>Appellation PG</b> Cette formation permettra de préparer la personne « Responsable Gaz » de l'entreprise à la validation des connaissances gaz dans le cadre du dispositif d'habilitation des entreprises PG. Apprenez à : - maîtriser la réglementation gaz - maîtriser les bases nécessaires pour aborder la validation des connaissances gaz	2 jours	8 et 9 mars  14 et 15 juin	La Rochelle  Saintes	Chauffagistes  chauffagistes
<a href="#"><u>Réglementation FLUIDES FRIGORIGENES</u></a> <b>Préparation au test pour l'obtention du certificat d'aptitude</b> Attention ! Cette formation s'adresse aux personnes ayant déjà suivi une formation « climatisation » ou « pompe à chaleur » suivie de la « maintenance des circuits frigorigraphiques ». Ces 4 jours de formation vous permettront de vous préparer au test d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (prérequis nécessaire à la demande d'attestation de capacité) tant au niveau pratique que théorique.	5 jours	31 janvier, 1 <sup>er</sup> , 7, 8, 9 février <b>test le 9 février</b>  6, 7, 8 avril 12, 13 avril <b>test le 13 avril</b>	La Rochelle  La Rochelle	frigoristes plombiers chauffagistes
<a href="#"><u>Réglementation ACCESSIBILITE</u></a> <b>Appellation HANDIBAT</b> - Les fondamentaux + module B1 logement Individuel	2 jours	15 et 16 mars	La Rochelle	tous corps d'état
<a href="#"><u>Charte Assainissement - réglementation assainissement autonome</u></a> Formation obligatoire au référencement de la charte assainissement individuel de Charente Maritime.	2 jours	19 et 20 janvier	Saintes	maçons TP
<a href="#"><u>Dépannage et entretien d'une PAC</u></a>	2 jours	17 et 18 mai	La Rochelle	chauffagistes
<a href="#"><u>IRVE : pose de borne électrique niveau 1 (particulier)</u></a>	1 jour	15 avril	La Rochelle	électriciens
<a href="#"><u>Entretien des poêles, inserts et chaudières bois</u></a>	2 jours	mars	La Crèche (79)	chauffagistes
<a href="#"><u>Réceptionner un système de ventilation</u></a>	1 jour	19 avril	Lagord Plateforme TIPEE	plombiers électriciens
<a href="#"><u>Maîtriser la qualité de l'air intérieur</u></a>	2 jours	17 et 18 mars	Lagord Plateforme TIPEE	plombiers électriciens
<a href="#"><u>Techniques de mise en œuvre du chaux-chanvre dans le bâtiment</u></a>	2 jours	17 et 18 janvier	Angoulême	maçons
<a href="#"><u>Prévenir et corriger les pathologies liées à l'humidité</u></a>	1 jour	18 mars	Angoulême	Tous corps d'état

## FORMATIONS OBLIGATOIRES - SECURITE

<u>Formation CSE (nouveau DP)</u>	3 jours	nous consulter	Châtelailon	Entreprise +11 salariés
<b>Habilitations électriques (tous niveaux)**</b>				
- <b>BE MANŒUVRE BS</b>	2 jours	21 et 22 février 7 et 8 juin	La Rochelle Saintes	**Nous consulter
- <b>BR-BC-B1V-B2V-B1-B2</b>	3 jours	16, 17 et 18 février 3, 4 et 5 mai	La Rochelle Saintes	
- <b>Recyclage tous les 3 ans</b> • électriciens • non électriciens	2 jours 2 jours	23 et 24 juin 2 et 3 juin	Saintes La Rochelle	
<b>Sauveteurs Secouristes du travail (SST)</b>				
Formation initiale	2 jours	1 et 2 février 9 et 10 mai 11 et 12 juillet	Saintes La Rochelle Saintes	tous corps d'état
Recyclage	1 jour (tous les 2 ans)	22 mars	Saintes	SST
<b>Montage démontage vérification et utilisation : Échafaudage fixe</b>	3 jours	23, 24, 25 février 23, 24, 25 mai 25, 26, 27 juillet	La Rochelle (Périgny) Saintes La Rochelle (Périgny)	tous corps d'état
<b>Amiante</b>				
- Opérateurs (hors chefs d'entreprise) - Encadrants techniques – chefs d'entreprise	2 jours 5 jours	(nous consulter) (nous consulter)	Angoulême/Poitiers Angoulême/Poitiers	tous salariés bâtiment chefs d'entreprise
<b>Travaux en hauteur et port du harnais de sécurité</b>	1 jour	21 janvier 1 <sup>er</sup> avril 24 juin	La Rochelle Saintes La Rochelle	tous corps d'état
<b>Caces</b>				
- Nacelle (cat. 1B.3B) - Grue Auxiliaire de chargement - Engin (cat. 1.2.4.7.8.9.10)	en fonction des engins de chantier	nous consulter	Le Thou ou Châtelailon ou Sainte Gemme	utilisateurs d'engins de chantier

## DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – GESTION TECHNIQUE - INFORMATIQUE

<u>Les Marchés Publics de A à Z</u>	2 fois 1 demi - journée	20 et 21 janvier	distanciel	tous corps d'état
- Les notions de base, le mémoire technique de qualité, réaliser une réponse efficace aux appels d'offres dématérialisées : DUME, CHORUS PRO.				
<b>GEAB : Gestion de l'Entreprise Artisanale du Bâtiment</b> <b>Formation diplômante de niveau IV (Bac)</b>	65 jours sur 2 ans	ouverture avril 2022	La Rochelle et/ou Saintes	tous corps d'état
<b>Conception 3D – modélisation</b> Initiation au logiciel SKETCH'UP Perfectionnement au logiciel SKETCH'UP	1 jour 1 jour	21 avril 22 avril	La Rochelle La Rochelle	tous corps d'état
<b>Découvrir le BIM et le déployer pour son activité</b> <i>nouveau</i>	2 jours	21 et 22 février	Angoulême	tous corps d'état
<b>Savoir identifier les aides de l'habitat</b>	1 jour	28 février	Saintes	tous corps d'état
<b>Recruter dans l'artisanat</b> <i>nouveau</i>	3 jours	juillet	Angoulême	tous corps d'état

Pour tous renseignements et inscriptions aux formations,  
pour toute information concernant CONSTRUCTYS et le FAFCEA

Votre contact : Corinne GAUDIN - CAPEB Charente-Maritime  
107 avenue Michel Crépeau - BP 40065 - 17003 LA ROCHELLE CEDEX 1  
Tél : 05.46.50.01.10 - [capeb@capeb-charente-maritime.fr](mailto:capeb@capeb-charente-maritime.fr) ou [corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr](mailto:corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr)

# Le point sur...

## Les formations à caractère obligatoire

### AIPR :

La réforme DT-DICT impose aux employeurs de délivrer, depuis le 1er janvier 2018, une **attestation d'intervention à proximité des réseaux** (AIPR) à leurs salariés intervenant lors de travaux à proximité de réseaux qu'ils soient aériens ou enterrés (maçons, couvreurs, façadiers, menuisiers, TP...). L'AIPR est délivrée pour une durée de 5 ans. L'employeur doit disposer d'une attestation de compétence du salarié délivrée suite à un examen par QCM dans un centre agréé.

### MONTAGE D'ECHAFAUDAGES :

Les chutes de hauteur sont à l'origine du risque majeur d'accidents graves et mortels dans le bâtiment. La formation à la mise en œuvre et à l'utilisation en sécurité des échafaudages est un moyen fondamental dans la réduction des risques. Le décret de 2004 précise « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées... ».

### HABILITATIONS ELECTRIQUES selon la norme NF C 18-510 obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

#### Pour tous les corps d'état travaillant sur ou à proximité d'installations électriques :

- Pour le salarié : le chef d'entreprise a l'obligation de délivrer à son salarié une attestation appelée « habilitation électrique » qui certifie qu'il a les **connaissances pour travailler en toute sécurité**.
- Pour le chef d'entreprise : en cas de contrôle ou de problème, il doit également pouvoir prouver ses **connaissances en matière de sécurité électrique**.

### AMIANTE :

L'amiante ce n'est pas uniquement le flocage ou les toitures en amiante ciment. Sans le savoir **vous êtes confrontés** à des produits contenant de l'amiante sur vos chantiers. Avant l'interdiction de 1997, **plus de 3000 produits du bâtiment ont contenu de l'amiante** ( joints d'ouvertures, colles, peintures, revêtements de sols, canalisations....). **Ils sont toujours présents dans les bâtiments où vous intervenez.**

Deux niveaux d'intervention :

- Vous **intervenez sur des matériaux amiantés** (changement de chaudière, rénovation, percements...), comme les trois quarts des entreprises du bâtiment : **Formation dite « Sous-section 4 »** : formation de 2 jours pour les opérateurs + formation de 5 jours pour l'encadrement (chef d'entreprise). Les deux sont indissociables.
- Vous faites du **retrait ou du confinement de matériaux amiantés** (déflocage, dépose de couverture amiante-ciment...) : **Formation dites « Sous-section 3 »** : formation de 5 jours pour les opérateurs + formation de 10 jours pour l'encadrement + certification. Il s'agit dans ce cas d'une véritable démarche de l'entreprise qui souhaite se lancer sur le marché de la dépose d'amiante.

### CACES :

Le code du travail précise : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate ». **Salariés et chefs d'entreprises qui conduisent des engins de chantier sont concernés.**

### NOUVEAU DP : FORMATION CSE :

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique doivent bénéficier d'une formation conforme aux dispositions de l'article R.2315-9 du code du travail (3 jours).

Cette formation qui revêt un caractère théorique et pratique, a pour objet de développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail.

Elle vise aussi à les initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

La formation doit être dispensée dès la première désignation des membres du CSE.

Elle est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant 4 ans consécutifs ou non, dans le cadre de stages distincts de la formation initialement suivie. Elle permet alors une actualisation des connaissances et le perfectionnement des élus.

**Cette liste n'est pas exhaustive. Il existe d'autres formations spécifiques à certaines situations de travail, et la formation en interne, dispensée par le chef d'entreprise, ne doit pas non plus être perdue de vue. Néanmoins le moyen le plus sûr d'attester des connaissances reste la formation.**



CAPEB MON CHOIX, MA RÉUSSITE

## GESTIONNAIRE DE L'ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT

La formation de Gestionnaire de l'Entreprise Artisanale du Bâtiment (GEAB) s'adresse aux personnes en charge de la gestion quotidienne de l'entreprise, tant au niveau de la comptabilité générale qu'en administratif, juridique et commercial.

Pour les personnes qui débutent à ce poste (nouvelle intégration ou prise de responsabilités en gestion), c'est l'occasion de mettre en place des bons réflexes pour gagner du temps.

Pour les gestionnaires plus confirmés, le GEAB permet de vérifier ses méthodes, son organisation et de créer des outils directement applicables dans sa propre activité.

Enfin, le GEAB valide vos compétences professionnelles par un titre reconnu nationalement.

**Formation permettant l'obtention du titre GEAB\* de niveau 4 (Bac).** \*Titre pro accessible également par la voie de la VAE. Nature de la formation : acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

### PUBLIC

- Chef d'entreprise artisanale travaillant seul
- Conjoint(e) non salarié(e) ou associé(e)
- Conjoint(e) salarié(e)
- Salarié(e) assistant(e) au chef d'entreprise
- Personnel débutant dans la fonction

### PRE-REQUIS

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP/BEP ou équivalent)
- **Ou** avoir une expérience professionnelle minimale d'un an dans l'un des domaines suivants : secrétariat, gestion comptabilité

Avec un positionnement dans les 2 cas.

### BLOC 1 : DONNEES COMPTABLES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES

- Préparer et saisir les opérations comptables en utilisant éventuellement un logiciel de comptabilité
- Tenir la comptabilité générale jusqu'à la préparation du bilan
- Suivre des indicateurs d'analyse financière en renseignant un tableau de bord
- Identifier les éléments impactant la rentabilité
- Organiser et suivre la gestion des différents budgets de l'entreprise
- Evaluer la situation juridique et fiscale de l'entreprise
- Etre conforme avec la réglementation commerciale sur tous les contrats
- Identifier les fonctionnalités d'un logiciel de devis et factures



### BLOC 2 : COMMUNICATION ET ACCUEIL DES CLIENTS

- Communiquer efficacement en interne et en externe
- Traiter les situations relationnelles délicates
- Mettre en œuvre un plan d'actions de communication
- Tenir compte de l'environnement commercial de son entreprise
- Accompagner les clients sur les démarches d'aides au financement de travaux



### BLOC 3 : OUTILS BUREAUTIQUES ET SECURISATION INFORMATIQUE

- Produire tous ses documents professionnels : tableur, traitement de textes, autres logiciels...
- Choisir les bons outils nomades, les partager et les synchroniser
- Sécuriser les données numériques de l'entreprise
- Utiliser efficacement la messagerie électronique
- Gérer son temps et planifier l'activité
- Constituer un dossier de qualification, labellisation ou certification



### BLOC 4 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Garantir le respect de la réglementation en vigueur au sein de l'entreprise : droit social, formalités administratives, accueil d'un salarié
- Identifier les obligations du chef d'entreprise en matière de sécurité au travail :
- EPI, document unique, formations réglementaires
- Participer aux recrutements et rédiger une offre d'emploi
- Intégrer un collaborateur et gérer les formations des salariés



La durée de ce dispositif est de 65 jours, répartis sur 2 ans, ce qui correspond à 3 jours par mois. Ce rythme permet d'assimiler régulièrement les outils développés et de les mettre en place dans son activité quotidienne. Planning et programme détaillé disponibles sur simple demande.

**Contactez notre service formation :**

Tél : 05.46.50.01.10 - [capeb@capeb-charente-maritime.fr](mailto:capeb@capeb-charente-maritime.fr) ou [corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr](mailto:corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr)

# LES CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2022

## CONSTRUCTYS

### Le plan de développement des compétences

Entreprises de moins de 50 salariés

Plafonds de participation :	Budget maximum
<p><b>Coût pédagogique :</b>  <b>20 € / heure / stagiaire</b>            NB : Limité à 700 €/ jour            pour les sessions intra-entreprises</p> <p><b>Suivi dédié des actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux formations obligatoires et recommandées (FOR)</li> <li>- à la transition écologique et développement durable</li> <li>- à la transition numérique</li> </ul>	<p><b>Sans plafond annuel</b></p> <p><b>Par action NON qualifiante :</b>            Durée maximum : 300 heures /stagiaire</p> <p><b>Par action qualifiante * :</b>            Durée maximum : 1 200 heures /stagiaire            Max : 3 stagiaires par an par entreprise</p> <p>Dans la limite des fonds disponibles</p>
<p><b>Frais annexes des actions qualifiantes * :</b>            8 % du montant des coûts pédagogiques            Pris en charge (max : 1 500 €)</p>	Dans la limite des fonds disponibles

\* Définition formations qualifiantes : Qualification CCN BTP, certification RNCP (certification partielle/Blocs) et CQP

## FAFCEA



### CRITERES DE PRISE EN CHARGE SECTEUR BATIMENT

Exercice 2022

(validés par le Conseil d'Administration du XXX)

Critères applicables selon les procédures du FAFCEA en vigueur pour les formations débutant à compter du 01/01/2022	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA non financée)			Prise en charge maximale toutes modalités d'exécution confondues
		Montant maximum pris en charge	Présentiel	Distanciel	
<b>STAGES TECHNIQUES (présentiel et distanciel sous réserve d'acceptation)</b>					
Tous stages	50h	25€/h (1250€ maximum de financement)	25€/h (1250€ maximum de financement)	10€ (500€ maximum de financement)	50h 1250 €
FEEBAT		Prise en charge de 100% des coûts pédagogiques dans la limite des plafonds journaliers inscrits sur la demande de remboursement ET dans la limite de 25€/h pour la participation financière du FAFCEA			
<b>STAGES PROFESSIONNELS (présentiel et distanciel sous réserve d'acceptation)</b>					
Qualité	24h	15€ (360€ maximum de financement)	15€ (360€ maximum de financement)	10€ (240€ maximum de financement)	24h 360 €
*Gestion et Management spécifique	24h	15€ (360€ maximum de financement)	15€ (360€ maximum de financement)	10€ (240€ maximum de financement)	24h 360 €
<b>*STAGE TRANSVERSAL</b> : tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent assister et/ou toute action de formation dont le programme présente un contenu tous publics. Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente (présentiel hors site de l'entreprise et distanciel sous réserve d'acceptation)					
Gestion et management (non spécifique métiers)	20h	17€ (340€ maximum de financement)	17€ (340€ maximum de financement)	10€ (200€ maximum de financement)	20h 340 €
Bureautique, Internet, Messagerie, Logiciels de gestion d'entreprise	20h	17€ (340€ maximum de financement)	17€ (340€ maximum de financement)	10€ (200€ maximum de financement)	20h 340 €
Culture générale, langues étrangères	20h	17€ (340€ maximum de financement)	17€ (340€ maximum de financement)	10€ (200€ maximum de financement)	20h 340 €
<b>STAGES SPECIFIQUES (présentiel et distanciel sous réserve d'acceptation)</b>					
Permis BE, FIMO		Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum			
Formation obligatoire des taxis		Forfait plafond maximum 300€			
MOF : prise en charge financière sur les coûts pédagogiques de formation et matières premières nécessaires aux épreuves du concours.		Forfait plafond maximum 6 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP spécifiques au métier.		Prise en charge plafonnée à 5 000€ par action dans la limite d'un coût horaire maximum de 28, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration sous réserve que l'entreprise justifie d'une activité artisanale depuis 3 ans au jour de début de formation			
Pour le Brevet des Métiers seuls les modules professionnels sont pris en charge par le FAFCEA.					
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)		Prise en charge plafonnée à 500 heures par action (y compris le positionnement ou l'évaluation préalable et l'accompagnement) et dans la limite d'un coût horaire maximum de 28€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			

PAS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES

## Nos partenaires formation



Votre partenaire formations !



Pour toutes vos formations à la Mobilité et à la Sécurité

- AIPR
- CACES® Logistique
- CACES® Levage
- CACES® Travaux Publics
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Echafaudage fixe et roulant
- Sensibilisation à la Sécurité Routière (Récupération de Points)
- Permis de conduite toutes catégories
- FCO marchandises

ECF VIENNE : Tél. 05 49 08 93 18 - ifp.poitiers@ecf-cerca.fr  
ECF CHARENTE : Tél. 05 49 08 93 23 - ifp.angouleme@ecf-cerca.fr  
ECF CHARENTE-MME : Tél. 05 49 08 93 22 - ifp.larochelle@ecf-cerca.fr  
ECF DEUX-SEVRES : Tél. 05 49 08 80 01 - ifp.lacreche@ecf-cerca.fr



## PLUS DE 30 ANS D'EXPERIENCE

DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
AU SERVICE DES ENTREPRISES  
ARTISANALES DU BTP

4 Thèmes  
de  
formation

05.49.45.89.72  
contact@arfab.fr  
www.arfab.fr  
[f](#) [in](#) [y](#)

Principal  
partenaire des

Gestion de l'entreprise  
Hygiène, Qualité et Sécurité  
Transition Energétique  
Techniques du Bâtiment et TP



Formation CACES®

AIPR - VGP

Prévention et Secourisme



Chez Barras - 11 route de Marennes  
17250 SAINTE GEMME

06 75 13 21 70

06 89 09 30 62

controlelevage@gmail.com

[www.clpc-formations.fr](http://www.clpc-formations.fr)

Votre correspondante formation CAPEB 17 :

Mme Corinne Gaudin : [corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr](mailto:corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr)



[www.capeb-charente-maritime.fr](http://www.capeb-charente-maritime.fr)

CAPEB Charente-Maritime

107 av M. Crépeau BP 40065

17003 LA ROCHELLE cedex 1

Tél: 05.46.50.01.10

Courriel : [capeb@capeb-charente-maritime.fr](mailto:capeb@capeb-charente-maritime.fr)